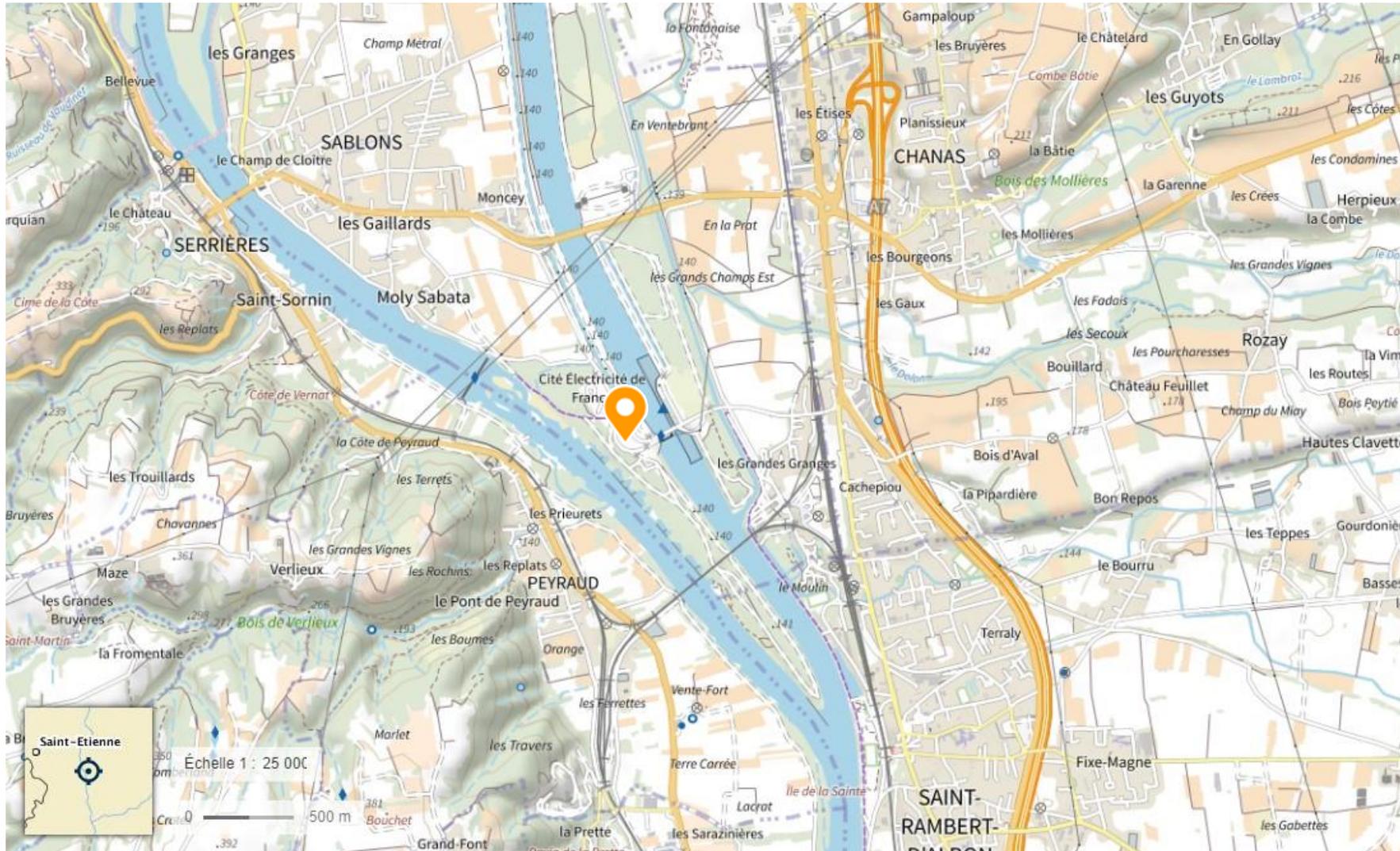


Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Sablons Ouest (38)

Annexe 3 – Plan de situation 1/25 000



Source : Géoportail

Annexe 4 – Localisation des prises de vue



Photo 1

Photo 2

Environnement lointain du projet
Photos prises en octobre 2022

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Environnement proche du projet
Photos prises en janvier 2023

Source fond de carte : Google
Année prise de vue : 2023

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Sablons Ouest (38)

Annexe 4 – Photographies proches et lointaines

Photo 1



Photo 2



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Sablons Ouest (38)

Annexe 4 – Photographies proches et lointaines

Photo 3



Photo 4



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Sablons Ouest (38)

Annexe 4 – Photographies proches et lointaines

Photo 5



Annexe 5 – Plan de masse

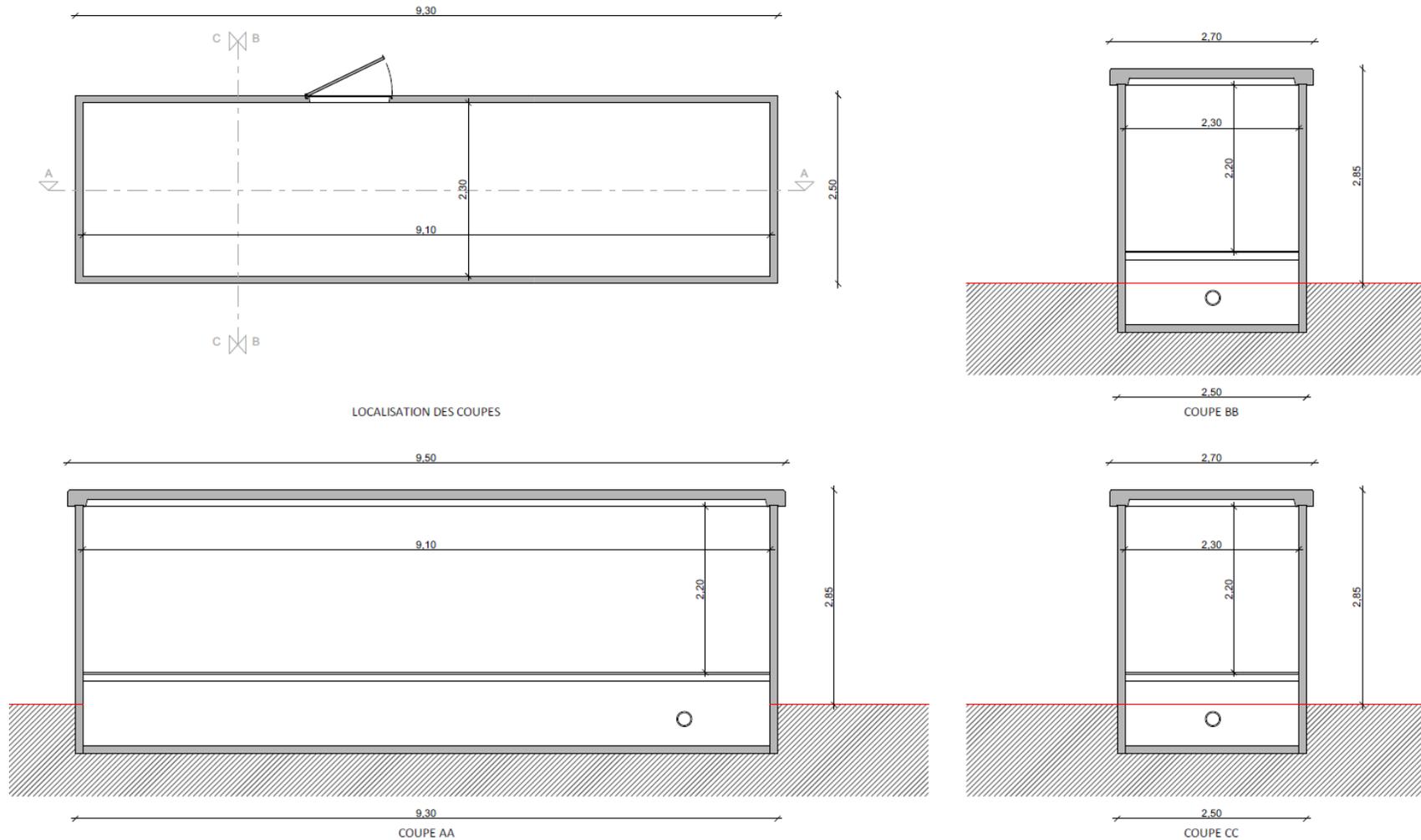


Légende

- Clôture
- Tables photovoltaïques
- Poste électrique
- Piste
- Conteneur

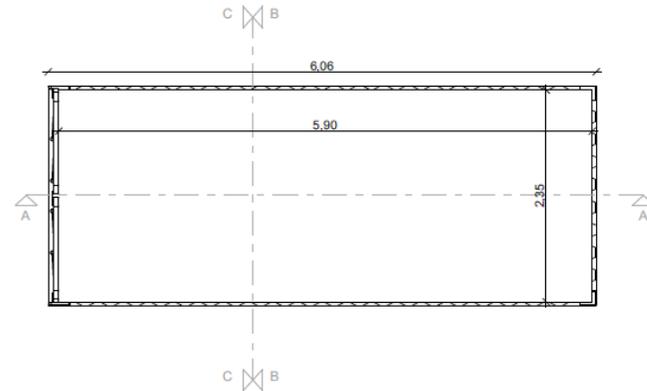
Source fond de carte : Google
Année prise de vue : 2023

Annexe 5 – Plan du poste technique

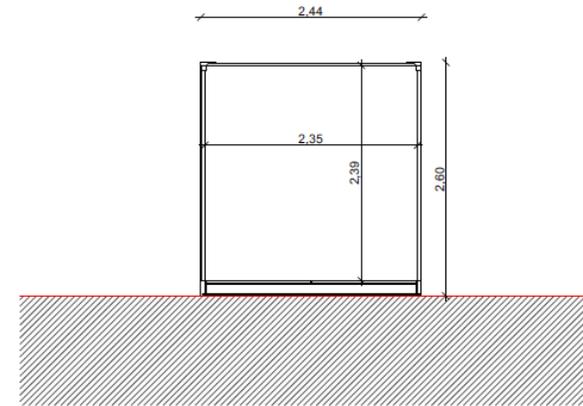


RAL : 7032

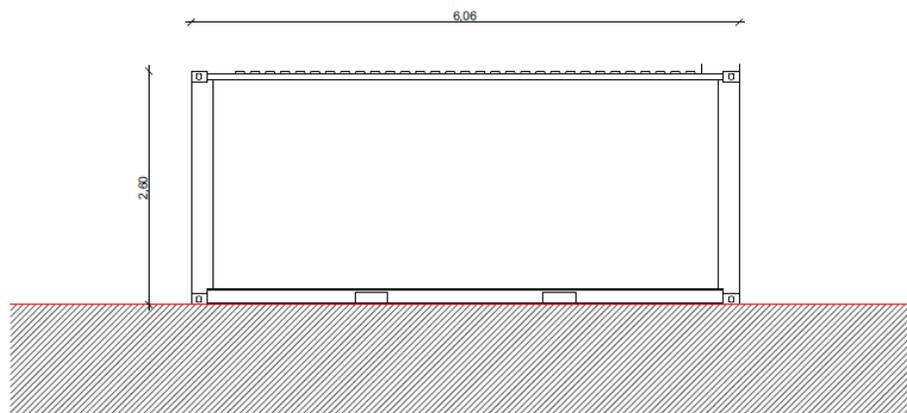
Annexe 5 – Plan du conteneur



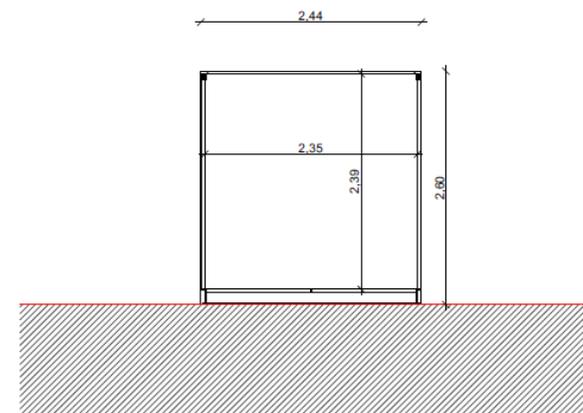
LOCALISATION DES COUPES



COUPE BB



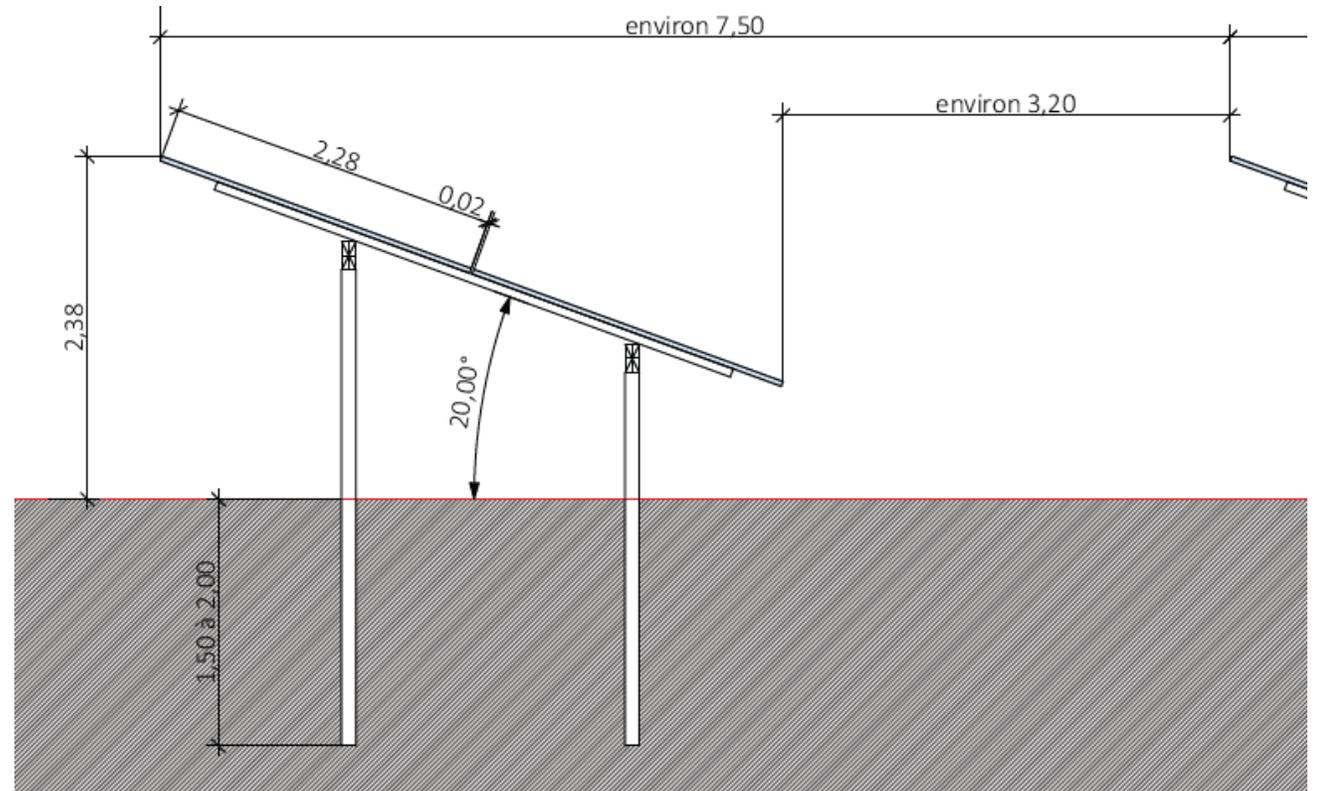
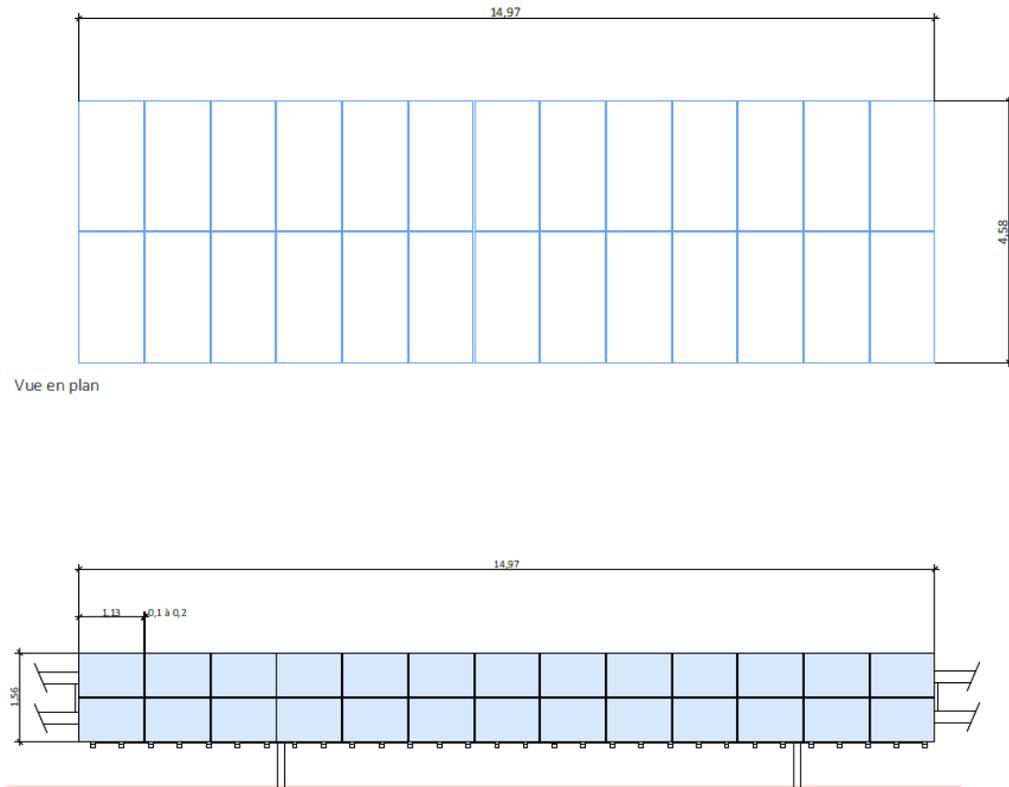
COUPE AA



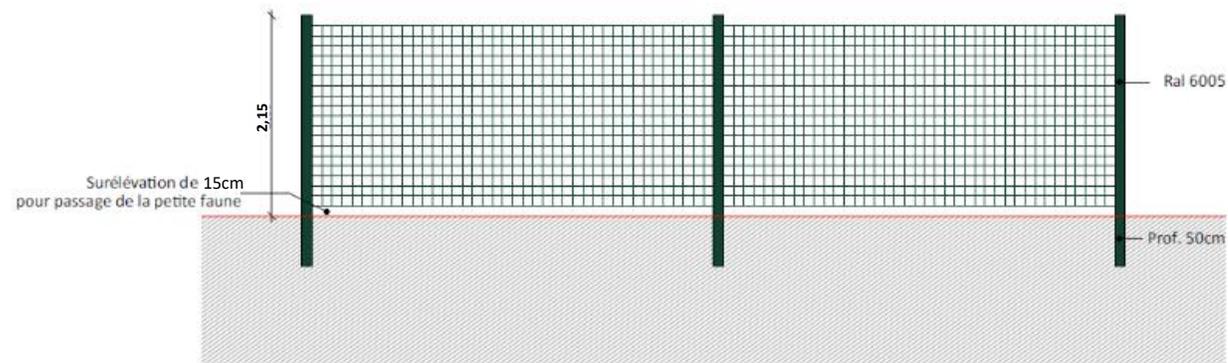
COUPE CC

RAL : 7032

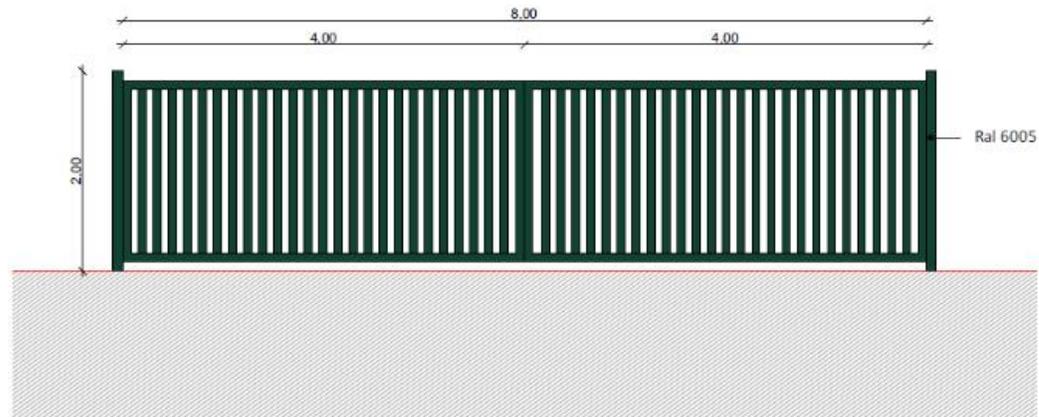
Annexe 5 – Plan des tables



Annexe 5 – Clôture et portail

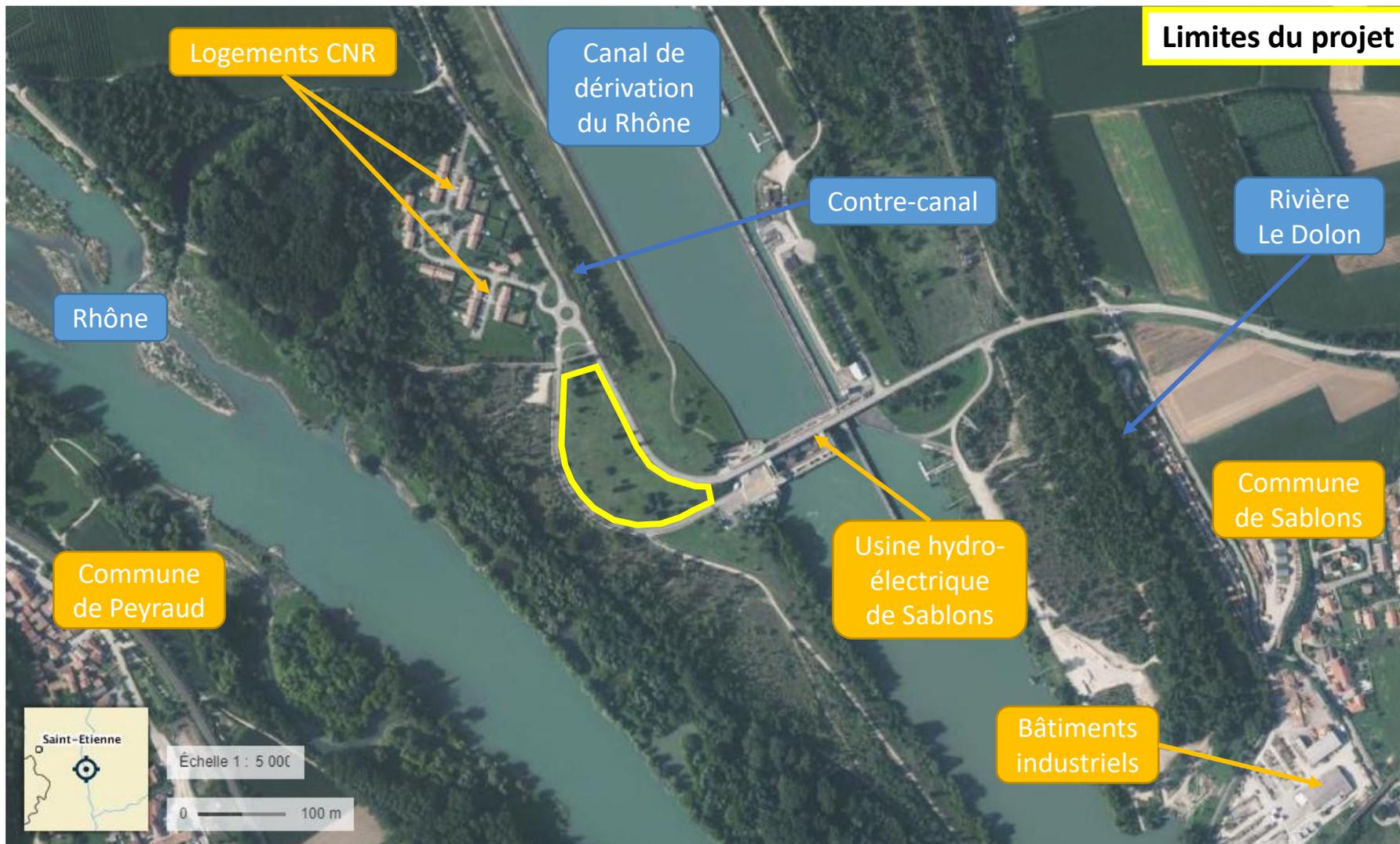


Détail de la clôture grillagée



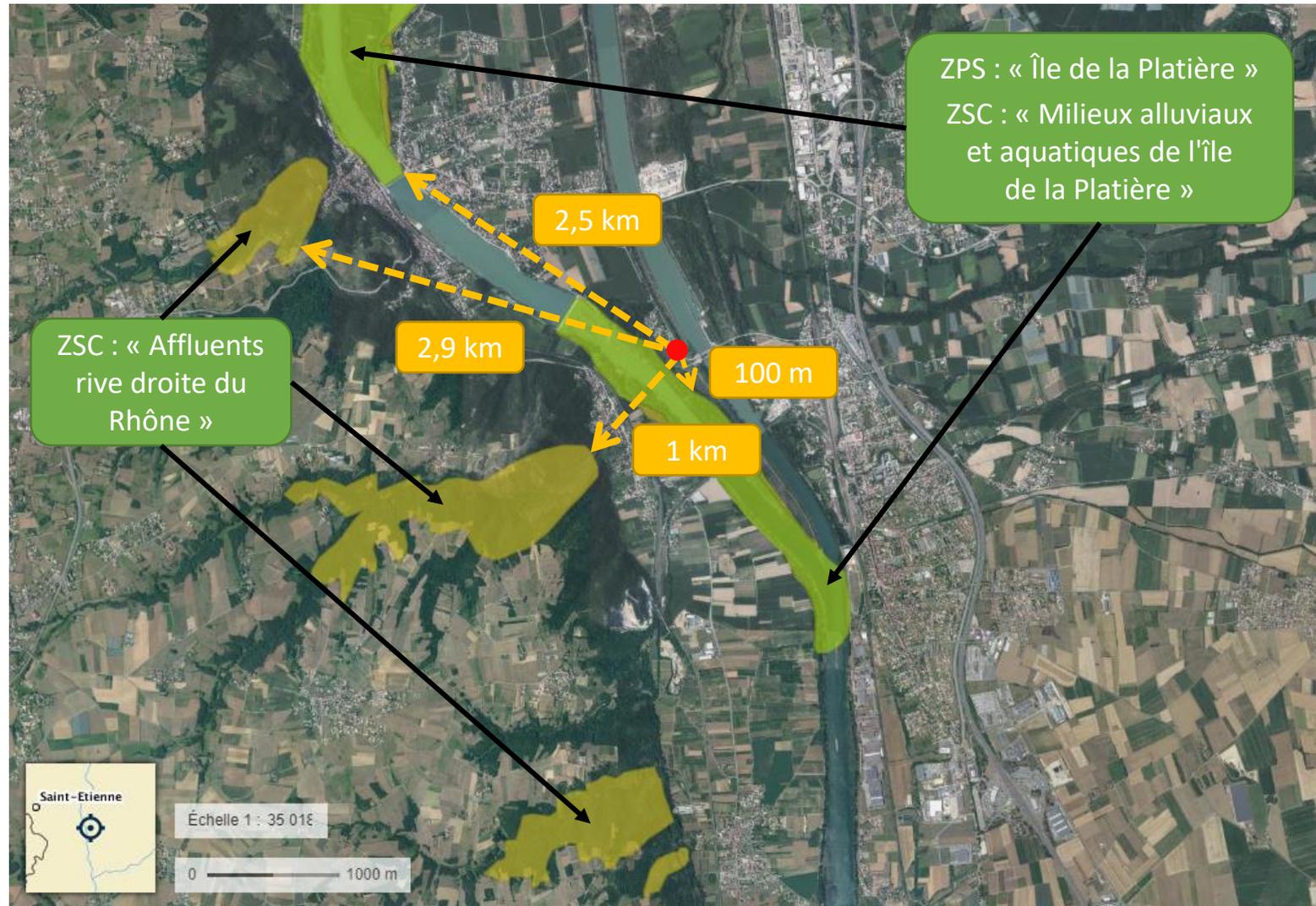
RAL : 6005

Annexe 6 – Plan des abords du projet 1/5 000



Source : Géoportail

Annexe 7 – Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000



Source : Géoportail

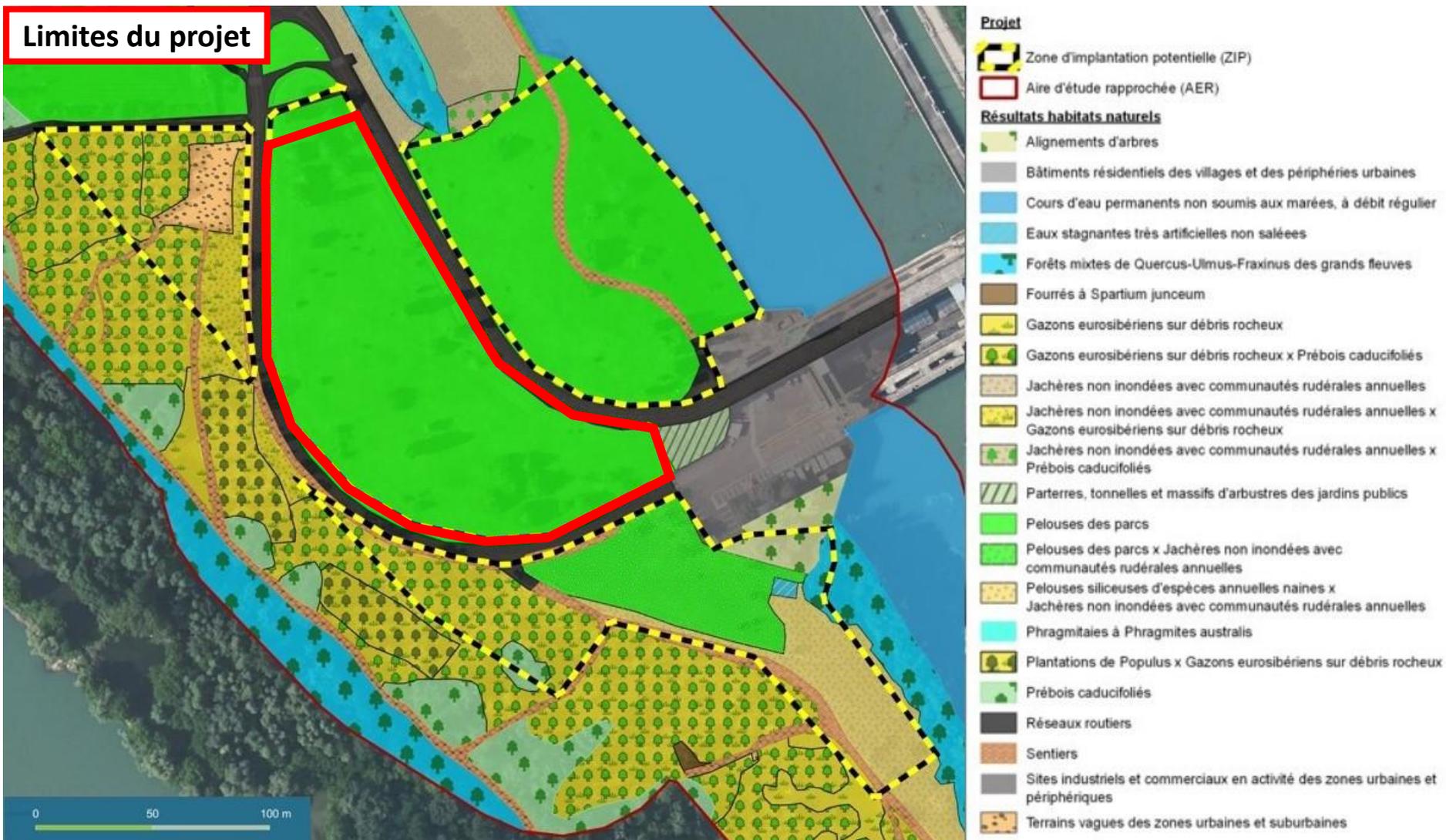
Annexe complémentaire 1 – Données écologiques / Inventaires réalisés

Un bureau d'études naturalistes indépendant a déjà réalisé **12 passages d'inventaires écologiques sur le site du projet en 2023**, afin d'inventorier les habitats et espèces présents sur site, et d'en déterminer les enjeux écologiques. Les résultats de ces inventaires écologiques, qui sont réalisés sur un cycle biologique complet, sont présentés dans les cartes suivantes.

Les dates des 12 passages déjà réalisés sur site sont les suivantes :

- 16/03/23
- 29/03/23
- 30/03/23
- 06/04/23
- 20/04/23
- 21/04/23
- 27/04/23
- 02/05/23
- 26/05/23
- 05/06/23
- 13/06/23
- 06/07/23

Annexe complémentaire 1 – Données floristiques / Habitats naturels



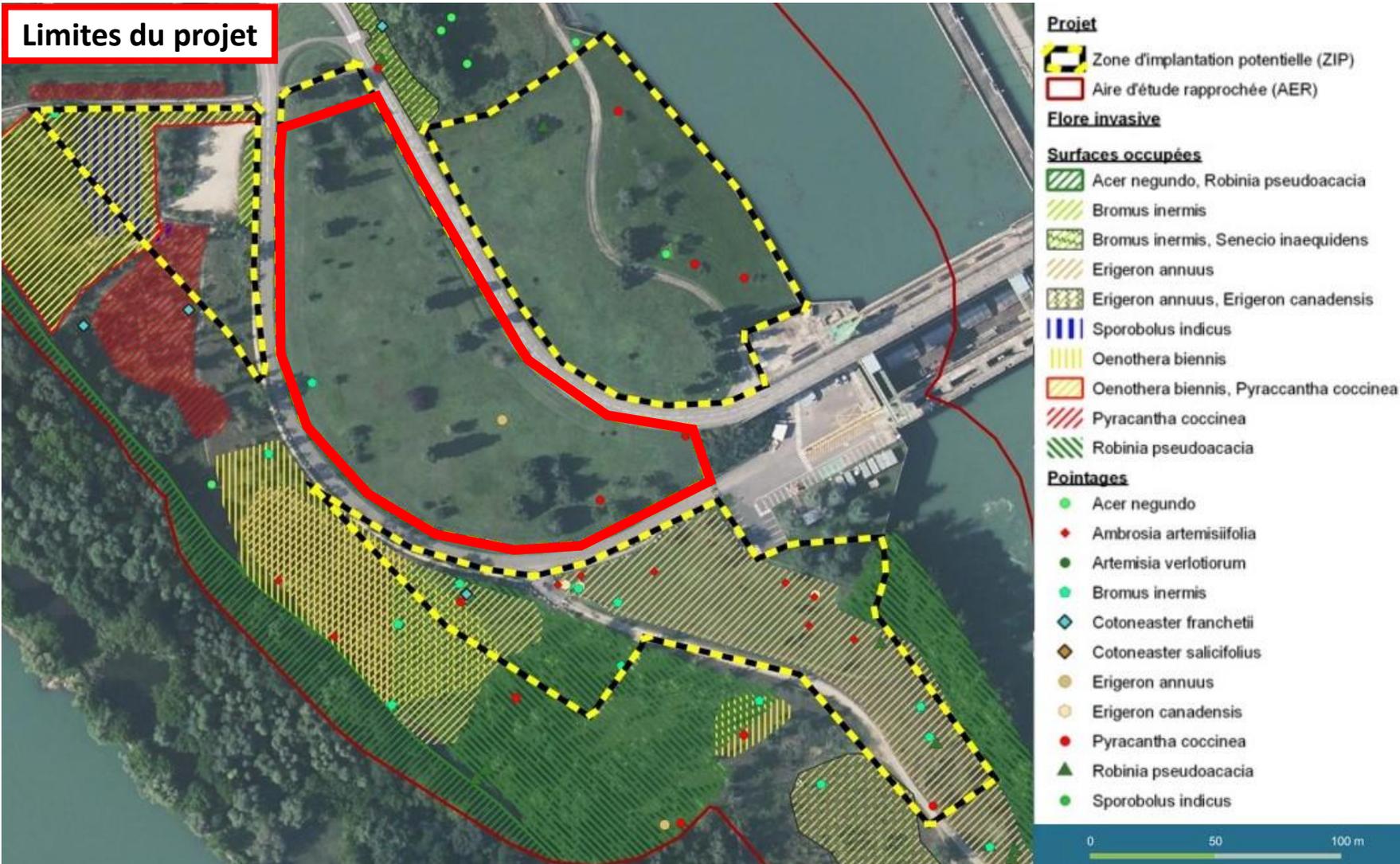
- Le projet s'implante en intégralité au sein de l'habitat « Pelouses des parcs », qui présente une **patrimonialité faible**.
- Les « Gazons eurosibériens sur débris rocheux », habitat de patrimonialité modérée (parfois observé sur site en complexe avec des « Prébois caducifoliés ») présent sur les îlots Nord-Ouest et Sud de la ZIP, ne sont pas concernés par les emprises du projet et ainsi **intégralement évités**.

Annexe complémentaire 1 – Données floristiques / Flore patrimoniale



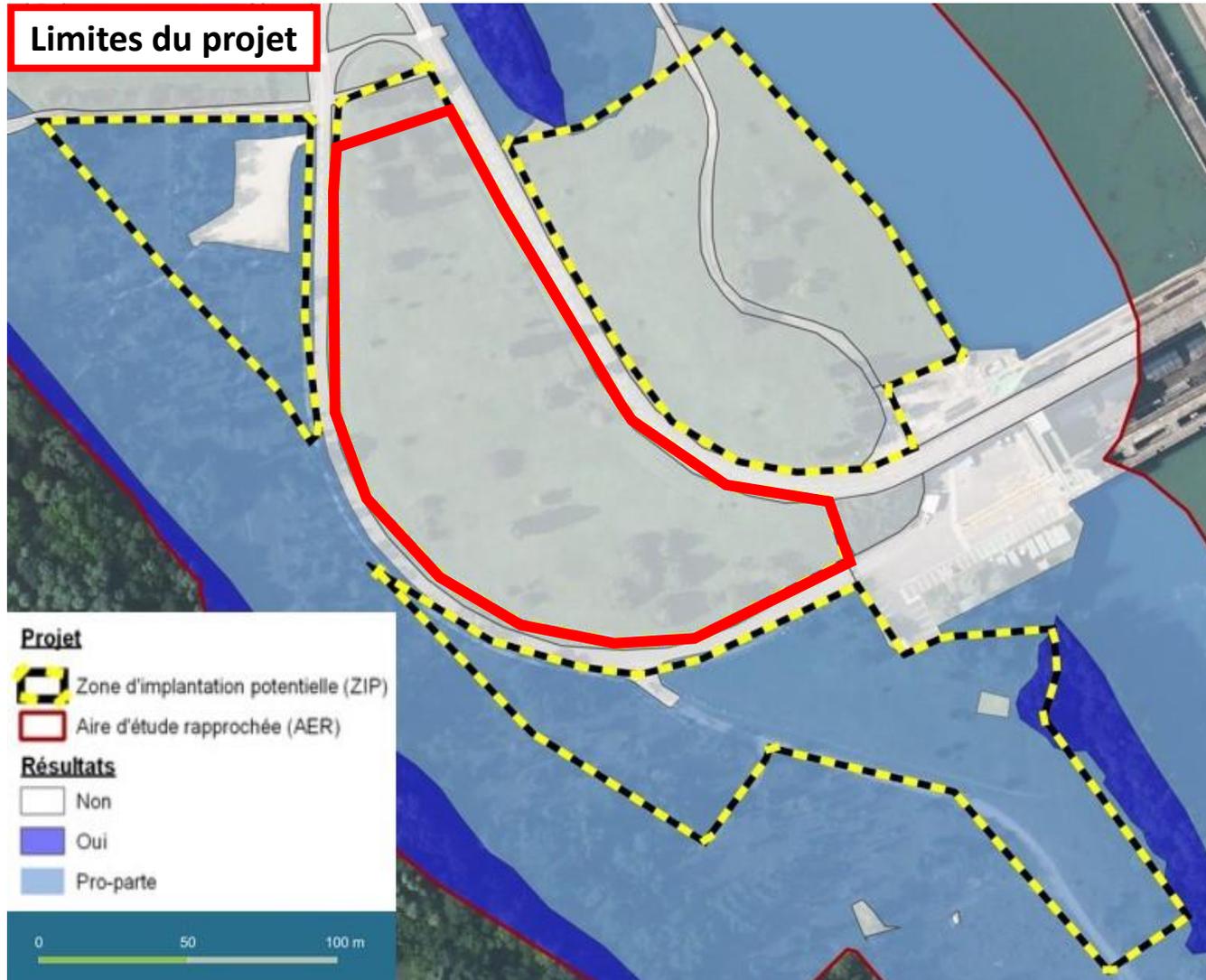
- 3 stations d'espèces floristiques patrimoniales ont été observées au sein de la ZIP ou à proximité immédiate.
- L'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), espèce floristique d'enjeu écologique modéré, a été observée en dehors de la ZIP, à l'Ouest du site. La station en question ne sera aucunement concernée par les emprises du projet, ce dernier ne présentant ainsi aucune incidence sur l'espèce.
- L'Orchis parfumé (*Anacamptis fragrans*), espèce floristique d'enjeu écologique fort, a été observée en dehors de la ZIP, à l'Ouest et au Sud-Est du site. Les stations en question ne seront aucunement concernées par les emprises du projet, ce dernier ne présentant ainsi aucune incidence sur l'espèce.
- La Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*), espèce floristique d'enjeu écologique fort, a été observée au sein et en dehors de la ZIP, au Nord du site. Les emprises du projet ont été reculées vers le Sud afin d'en exclure intégralement la station concernée. Via l'évitement complet et le strict balisage de la station avant le début du chantier, le projet ne présentera aucune incidence sur l'espèce.

Annexe complémentaire 1 – Données floristiques / Flore invasive



- Suite au passé anthropique de la ZIP (délaissé fluvial utilisé lors de l'aménagement du Rhône), celle-ci est particulièrement concernée par la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes. Au total, 13 EEE différentes, dont plusieurs stations surfaciques, ont été recensées sur la ZIP, ce qui représente une diversité importante au vu de sa superficie réduite.
- Dans le cadre du projet, l'engagement est pris de traiter efficacement ces foyers d'EEE, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation (Cf. mesure environnementale M12).

Annexe complémentaire 1 – Données écologiques / Zones humides



- Les inventaires menés sur site ont permis de délimiter les zones humides présentes au sein de la ZIP et à proximité immédiate. Ainsi, des zones humides selon le critère végétation ont été recensées au sein de la ZIP, en limite Est de l'îlot Sud, ainsi qu'en dehors de la ZIP, sur les bordures (ripisylves) du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est.
- De plus, les îlots Nord-Ouest et Sud de la ZIP sont notés en grande partie en tant que zones humides pro-partie, au vu des habitats inventoriés. Ces secteurs, au même titre que les zones humides végétation, seront intégralement évités par les emprises du projet, qui se concentre uniquement sur l'îlot central de la ZIP, sur lequel aucune zone humide n'a été inventoriée.

Annexe complémentaire 1 – Données écologiques / Zones humides

Le projet, d'une superficie d'1,4 ha, est situé en dehors de toute zone humide.

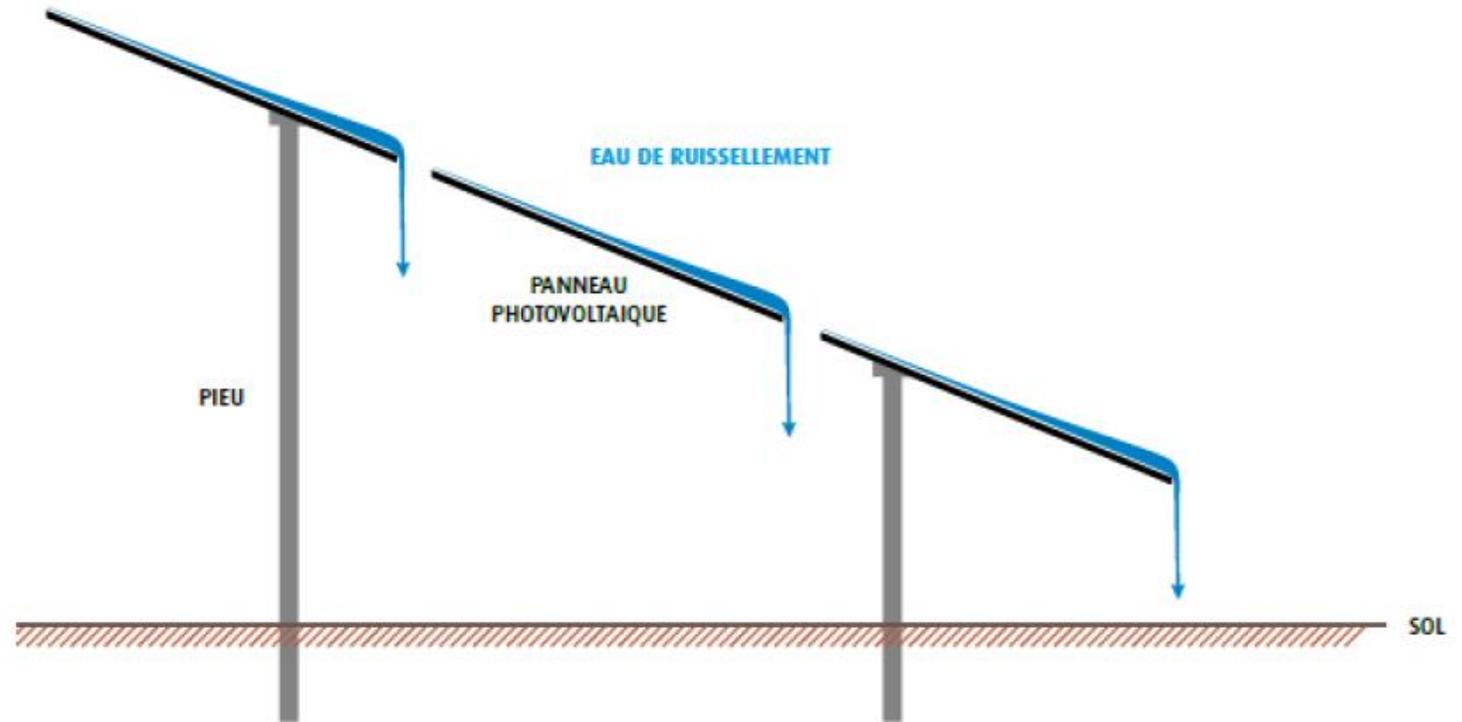
De plus, le site ne fera pas l'objet d'un lourd terrassement au vu de sa relative planéité, ne remettant pas en cause la topographie actuelle.

Aussi, les ancrages des structures métalliques supportant les panneaux seront réalisés prioritairement sans utilisation de béton, via des pieux battus, d'emprise au sol extrêmement faible et n'imperméabilisant pas celui-ci.

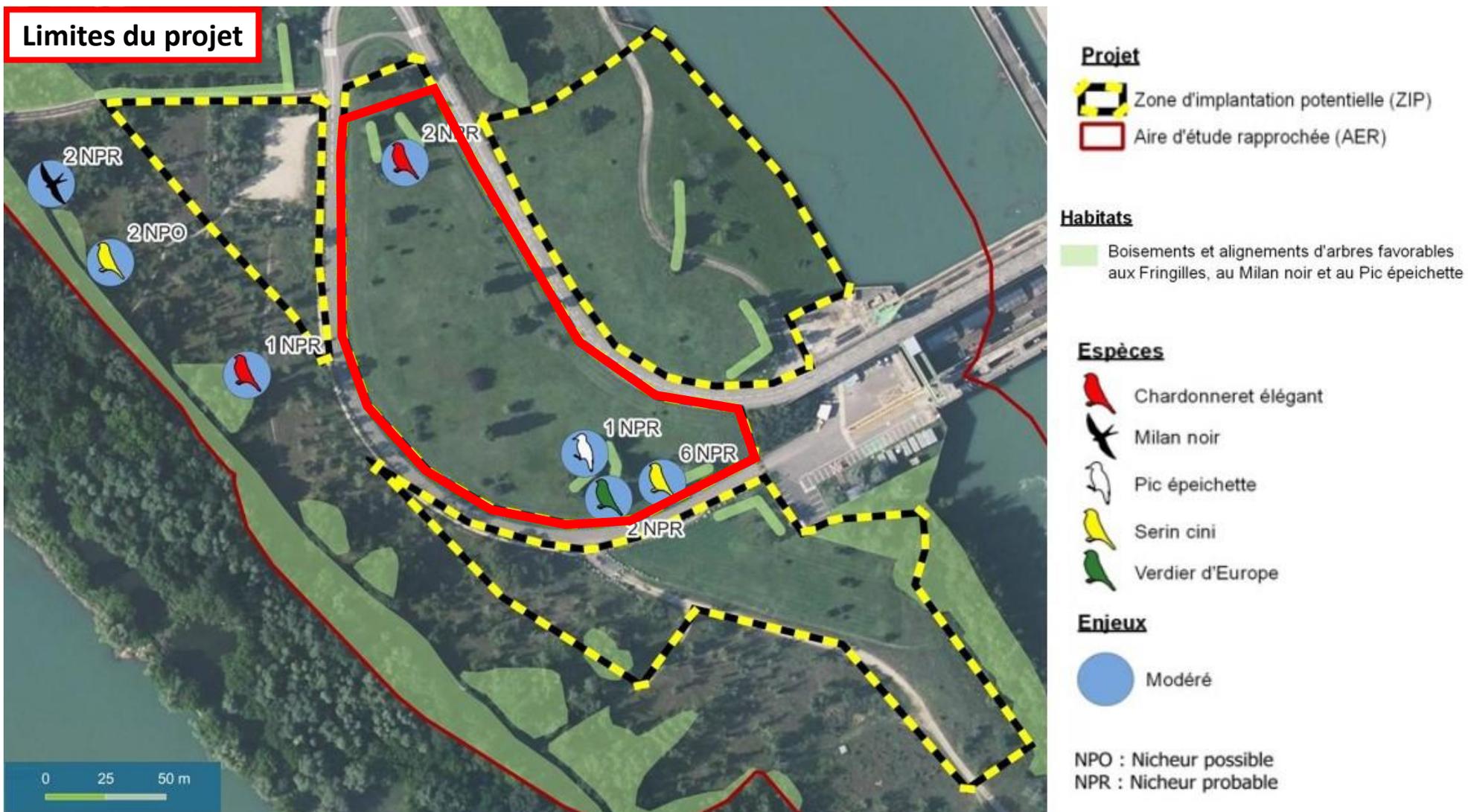
Ensuite, les panneaux, non jointifs entre eux, ne modifieront pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettront en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.

Enfin, la piste de circulation interne au parc sera composée de matériaux drainants.

Ainsi, seul le poste technique, d'une surface d'environ 23 m², imperméabilisera le sol par ses fondations en béton.



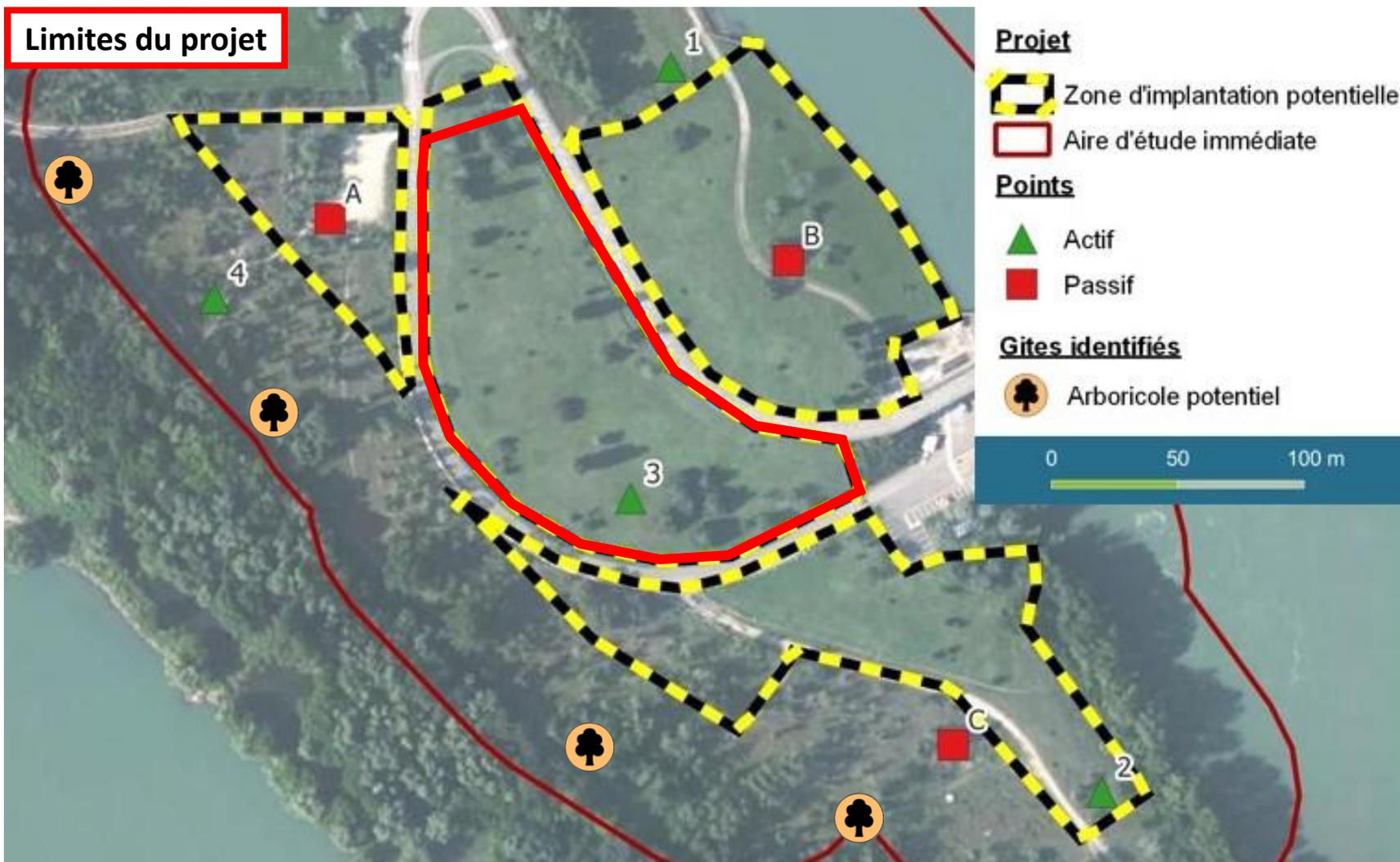
Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune



Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

- Au cours des différentes prospections, 4 espèces avifaunistiques de patrimonialité modérée ont été observées au sein des emprises du projet, à savoir : le Chardonneret élégant, le Pic épeichette, le Serin cini et le Verdier d'Europe. Une 5^{ème} espèce patrimoniale a été observée au sein de la ripisylve du Rhône à l'Ouest du site : le Milan noir.
- Le site présente un intérêt assez limité pour la chasse de ces espèces, l'habitat herbacé inventorié (« Pelouses des parcs ») présentant un faciès anthropique. Du fait de sa naturalité relative, les ressources alimentaires pour l'avifaune y sont réduites, limitant son attractivité pour la chasse. A noter qu'aucune observation d'avifaune nocturne particulière n'a été relevée lors des inventaires dédiés.
- Concernant l'avifaune nicheuse, et bien qu'aucune nidification certaine n'ait été observée sur site, des alignements d'arbres de très faible superficie y sont favorables au sein des emprises du projet. Ces linéaires, essentiellement notés comme favorables pour les Fringilles, représentent au total environ 12 arbres. L'ensemble du reste des emprises du projet ne présente pas d'intérêt pour la nidification de l'avifaune.
- Bien qu'il soit compris dans un vaste secteur d'importance pour la migration de l'avifaune (le fleuve Rhône et sa vallée), le site ne présente pas d'intérêt particulier pour l'avifaune migratrice au vu des habitats présents. Des individus, notamment de Milan noir, ont été observés en halte migratoire au sein de la ripisylve du Rhône à l'Ouest du site, mais les emprises du projet ne s'avèrent pas favorables pour cet usage. Il en est de même pour l'avifaune hivernante, aucune observation particulière n'ayant été faite sur site à cette période, ce dernier ne présentant pas de fonctionnalités intéressantes pour cet usage.
- Les secteurs boisés à l'Ouest et à l'Est de la ZIP, composant les ripisylves du Rhône et du canal de dérivation du Rhône, représentent les milieux les plus favorables pour l'avifaune à l'échelle locale, et sont intégralement évités par les emprises du projet. A noter que le calendrier écologique de chantier (Cf. mesure environnementale M5), permettra de limiter le dérangement en phase chantier des différentes espèces potentiellement nicheuses dans les environs du site. De plus, aucun dérangement ne sera induit sur celles-ci en phase exploitation du projet.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Chiroptères



- Aucun arbre gîte potentiel pour les chiroptères n'est présent sur les emprises du projet, ni au sein de la ZIP. Plusieurs arbres gîtes potentiels ont toutefois été recensés dans les boisements à l'Ouest du site, le projet n'ayant cependant aucune incidence sur ceux-ci.

- Les axes de transit importants à l'échelle locale sont représentés par les ripisylves du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est, milieux qui ne sont aucunement impactés par le projet.

- En ce qui concerne la fonctionnalité de la zone d'implantation du projet, l'intérêt pour les chiroptères concerne exclusivement l'activité de chasse. Le site reste toutefois enclavé par des axes de circulation routiers.

- Les milieux les plus intéressants pour les chiroptères à l'échelle locale sont les ripisylves du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est, secteurs intégralement évités par les emprises du projet.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Autres Mammifères / Entomofaune

Mammifères hors chiroptères :

- Aucune espèce patrimoniale de mammifères hors chiroptères n'a été observée, que ce soit au sein des emprises du projet, de la ZIP, ou aux alentours. La zone d'implantation du projet ne présente pas d'intérêt particulier pour ce cortège, notamment au vu de l'homogénéité des habitats présents.
- Les secteurs plus favorables à l'accueil de ces espèces sont les ripisylves du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est. Les potentialités d'accueil pour les mammifères se concentrent ainsi en dehors des emprises du projet, ces dernières n'étant pas attractives pour ce cortège.

Entomofaune :

- De même, aucune espèce patrimoniale de l'entomofaune n'a été observée, que ce soit au sein des emprises du projet, de la ZIP, ou aux alentours. Au vu de l'habitat herbacé à faciès anthropique présent sur site (« Pelouses des parcs », dont la naturalité est relative), le site présente un intérêt très limité pour ce cortège.
- Les secteurs plus favorables à l'accueil de ces espèces sont les ripisylves du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est. Les potentialités d'accueil pour l'entomofaune se concentrent ainsi en dehors des emprises du projet, ces dernières n'étant pas attractives pour ce cortège.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Amphibiens



- Aucune espèce d'amphibiens n'a été observée au sein des emprises du projet ou de la ZIP. Le site présente une attractivité et un intérêt très limités pour ce cortège, notamment du fait de son enclavement par des axes de circulation routiers.
- 4 espèces d'amphibiens ont toutefois été observées aux alentours de la ZIP (dont la Grenouille rousse), au sein des ripisylves du Rhône à l'Ouest et du canal de dérivation du Rhône à l'Est. Ces derniers représentent les milieux les plus intéressants pour les amphibiens localement, mais sont intégralement évités par les emprises du projet.
- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M5 et M9), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement, déjà limité au vu du très faible intérêt du site pour le cortège.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Reptiles



- Aucune espèce de reptiles n'a été observée au sein des emprises du projet. Le site présente une attractivité et un intérêt limités pour ce cortège, notamment du fait de l'homogénéité des habitats présents et de son enclavement par des axes de circulation routiers.
- 5 espèces de reptiles ont été recensées sur les îlots Nord-Ouest et Sud de la ZIP, ainsi qu'en dehors de celle-ci, à l'Ouest, côté ripisylve du Rhône. Ces secteurs présentent les milieux les plus favorables aux reptiles à l'échelle locale, mais sont entièrement évités par les emprises du projet.
- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M5 et M9), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement, déjà limité au vu du faible intérêt du site pour le cortège.

Annexe complémentaire 3 – Compatibilité SRADDET AURA

- **Extrait de la règle n°29 du SRADDET AURA : Développement des ENR**

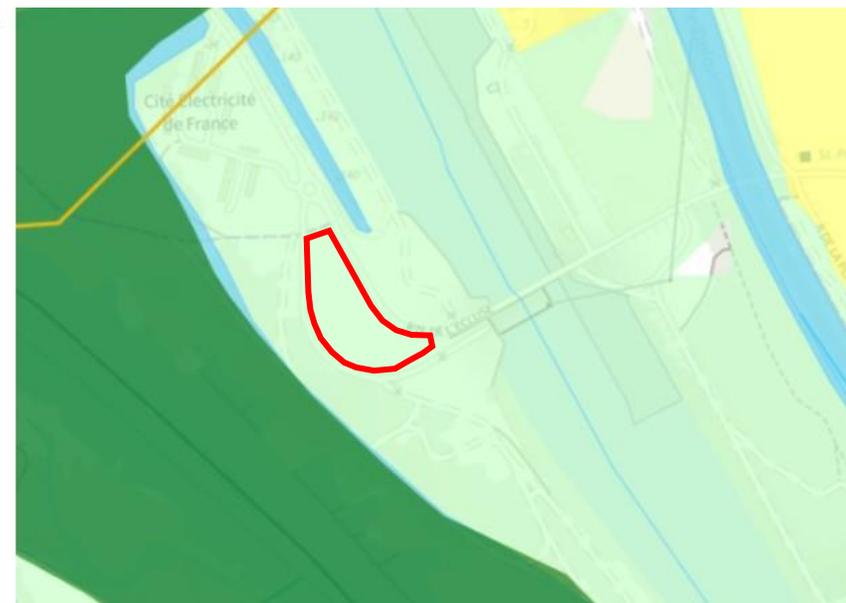
« Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières. »

➤ Selon le SRADDET AURA, le projet s'implante dans un « Espace perméable relai surfacique » de la Trame Verte et Bleue. Un « Cours d'eau de la Trame Bleue » et un « Espace perméable relai surfacique », qui matérialisent le canal de dérivation du Rhône, sont présents à l'Est du site. Un « Réservoir de biodiversité » est aussi noté au Sud-Ouest du site, correspondant au fleuve Rhône, sa ripisylve et ses annexes hydrauliques. Enfin, des « Zones humides régionales » sont indiquées au Nord du site, correspondant au contre-canal du canal de dérivation du Rhône, et à environ 500 m à l'Est du site, correspondant à la rivière Le Dolon.

➤ Via les différentes mesures d'évitement et la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au sol pour rendre le parc perméable à la petite faune (Cf. mesures environnementales M1, M2, M3 et M7), le site conservera sa fonction d'espace perméable relai pour la Trame Verte et Bleue, le projet ne présentant ainsi pas d'incidences sur celle-ci.

➤ Enfin, la parcelle à l'étude ne présente ni usage agricole, ni usage pour l'exploitation forestière.

- Trames vertes et bleues SRADDET Avril 2020
- Corridors écologiques linéaires
- Réservoirs de biodiversité - Trames
- Cours d'eau de la trame bleue
- Lacs naturels et espaces surfaciques
- Zones humides régionales issues
- Espaces perméables relai linéaires
- Espaces perméables relai surfaciques
- Grands espaces agricoles surfaciques



Extrait de la Trame Verte et Bleue du SRADDET AURA @ DREAL AURA

Annexe complémentaire 3 – Compatibilité SRADET AURA

- **Extrait de la règle n°29 du SRADET AURA : Développement des ENR**

« Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire. »

- Le projet photovoltaïque permettrait la production d'environ 1 310 MWh par an d'électricité d'origine renouvelable, soit la consommation électrique moyenne annuelle d'environ 545 personnes. Cela correspond à environ 25 % de la population de la commune de Sablons.

« Cette règle affirme la nécessité de mieux prendre en compte l'impact paysager et environnemental de ces installations, en donnant la primauté à la préservation des paysages et de la biodiversité. »

- La taille réduite du projet (1,4 ha), qui n'engendre aucune suppression de masques végétaux, ainsi que sa position enclavée par des axes routiers, limitent l'impact visuel. Le projet, implanté à proximité immédiate d'aménagements hydrauliques, s'inscrit dans un secteur à enjeux paysagers réduits et présente ainsi une incidence paysagère limitée. Les mesures environnementales associées au projet, présentées dans les diapositives suivantes, permettent d'avoir un impact très limité sur la biodiversité.

Annexe complémentaire 4 – Mesures environnementales

- **M1 : Évitement de la station floristique de "Renoncule à petites fleurs" au Nord du projet :**

Cette station de flore patrimoniale, d'enjeu écologique fort, sera strictement et distinctement balisée avant le début du chantier et ainsi intégralement évitée par le projet.

- **M2 : Évitement des "Gazons eurosibériens sur débris rocheux" présents sur les îlots Nord-Ouest et Sud de la ZIP :**

Cet habitat à enjeu écologique modéré sera intégralement évité par le projet, du fait de l'exclusion totale des emprises des îlots Nord-Ouest et Sud de la Zone d'Implantation Potentielle.

- **M3 : Évitement de l'intégralité des zones humides recensées au sein de la ZIP :**

Les zones humides seront intégralement évitées par le projet, du fait de l'exclusion totale des emprises des îlots Nord-Ouest et Sud de la Zone d'Implantation Potentielle, notées en grande partie en tant que zones humides végétation ou zones humides pro-parte.

- **M4 : Balisage strict des emprises du projet en amont du chantier :**

Au-delà des habitats évoqués précédemment, l'ensemble des emprises du projet seront strictement et distinctement balisées avant le début du chantier afin de limiter au strict nécessaire les emprises du chantier et de ne pas empiéter sur les milieux environnants.

- **M5 : Adaptation de la période de chantier en fonction du cycle biologique des espèces :**

Les travaux les plus impactants, à savoir le léger dégagement des emprises, le terrassement ponctuel et la création des voiries, seront uniquement réalisés entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre. Les travaux restants seront réalisés dans la continuité de ceux précédemment cités, et nous nous engageons à faire passer un écologue sur site en cas d'interruption de chantier impondérable supérieure à 1 mois, afin de vérifier que la faune ne s'est pas réinstallée sur l'emprise du chantier, et de prendre les mesures adéquates le cas échéant.

Annexe complémentaire 4 – Mesures environnementales

- **M6 : Absence de travaux et d'éclairage nocturnes en phases chantier et exploitation :**

Afin d'éviter toute nuisance pour la faune nocturne, aucune opération ne sera réalisée de nuit, que ce soit en phase chantier ou exploitation, les travaux débutant au minimum 30 minutes après le lever du soleil et s'arrêtant au minimum 30 minutes avant le coucher du soleil. De plus, aucun éclairage ne sera présent sur site au cours des différentes phases du projet.

- **M7 : Surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au sol pour rendre le parc perméable à la petite faune :**

La clôture entourant le parc ne sera pas jointive avec le sol, laissant un espace d'environ 15 cm afin de permettre la libre circulation de la petite faune et de rendre le parc perméable pour celle-ci.

- **M8 : Ancrage des structures métalliques prioritairement via la technique des pieux battus afin de limiter l'impact sur le sol :**

Les pieux permettant l'ancrage des structures métalliques supportant les panneaux seront enfoncés dans le sol prioritairement via la technique de battage afin d'éviter tout apport de béton, tout remaniement de la structure du sol et de ne pas imperméabiliser celui-ci.

- **M9 : Plan de circulation des engins de chantier afin de limiter l'impact sur le sol et limitation de leur vitesse :**

Les engins de chantier devront se déplacer en respectant un plan de circulation afin d'utiliser les mêmes itinéraires au sein de l'emprise du projet, et au maximum la piste interne, dans le but d'impacter le moins possible les sols et la végétation rase. Leur vitesse sera également réduite à 20 km/h afin de limiter le risque d'écrasement de la faune et l'envol de poussières.

- **M10 : Dispositifs préventifs afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux :**

Différents dispositifs permettront d'éviter tout risque de pollution, comme l'utilisation d'engins bien entretenus, leurs stockage et ravitaillement sur une aire étanche avec bac de rétention, l'utilisation de sanitaires avec système de collecte étanche, ... De plus, des kits anti-pollution seront présents dans les engins de chantier afin de contenir et de récupérer toute hypothétique pollution.

Annexe complémentaire 4 – Mesures environnementales

- **M11 : Réensemencement des zones remaniées avec des herbacées locales labellisées végétal local :**

Les zones remaniées lors de la phase chantier seront réensemencées avec des espèces herbacées indigènes labellisées végétal local afin de favoriser la reprise rapide de la végétation sur site et ainsi le rendre plus favorable à l'accueil de la faune. Cette intervention permet également de limiter l'érosion du sol et l'installation d'espèces exotiques envahissantes.

- **M12 : Traitement des espèces exotiques envahissantes en phases chantier et exploitation :**

Au-delà de l'ensemencement évoqué précédemment, différentes mesures permettront d'éviter le développement d'espèces exotiques envahissantes sur site, comme le traitement des foyers existants, l'absence d'apport et d'export de terre végétale, le nettoyage des engins à leur entrée et sortie du site, la surveillance du développement de ces espèces en phase exploitation, ...

- **M13 : Entretien de la végétation par fauche mécanique tardive ou pastoralisme extensif, sans produits phytosanitaires :**

En phase exploitation, l'entretien de la végétation, facteur clé pour l'accueil d'une faune diversifiée au sein du site, sera réalisé par fauche mécanique tardive ou par gestion pastorale extensive via la présence d'un troupeau réduit d'ovins. L'utilisation de produits phytosanitaires sera strictement interdite sur site.

- **M14 : Suivi environnemental du chantier par un écologue afin de vérifier le bon respect des mesures :**

Un écologue sera chargé de suivre le bon déroulement du chantier de construction de la centrale, et veillera à la bonne mise en œuvre de l'ensemble des mesures listées précédemment ainsi qu'à la sensibilisation du personnel de chantier. Il réalisera des comptes-rendus lors de ses différentes visites, qui seront ensuite transmis aux services de l'Etat.

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité

Au vu de la superficie réduite du projet (1,4 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques réduits sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales associées, ses incidences sur l'environnement seront très limitées. Dès lors, le cumul d'incidences avec d'autres projets paraît lui aussi limité.

Bien que les projets solaires encore cours de développement amont par Solarhona dans le secteur ne sont pas assurés d'aboutir un jour et ne sont réglementairement pas concernés par le calcul des incidences cumulées au regard du droit de l'Environnement, le projet de Salaise-sur-Sanne est tout de même présenté ici par souci de transparence. Ce dernier représente le seul projet photovoltaïque (en développement ou en exploitation) connu à proximité du site de Sablons Ouest, s'implantant à 4,6 km au Nord de celui-ci.

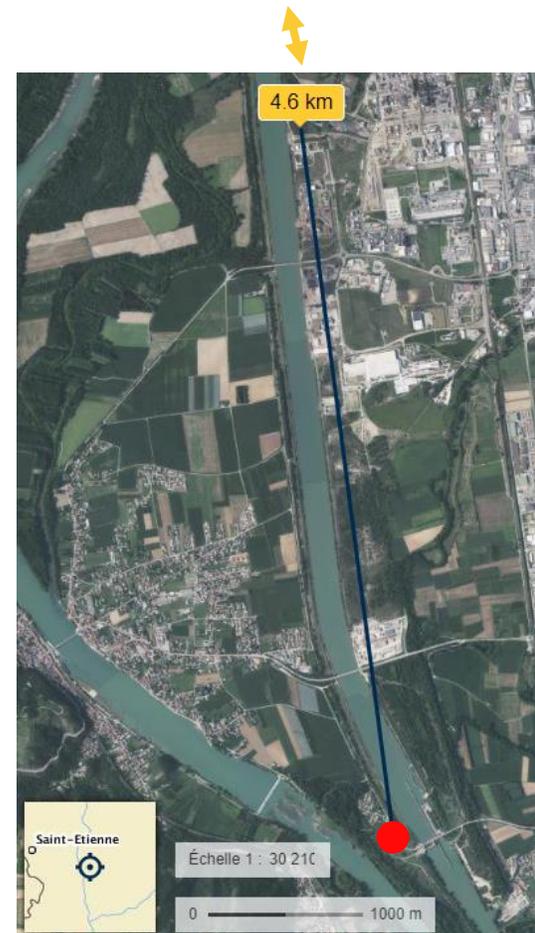
Le projet de Salaise-sur-Sanne concerne un secteur de superficie réduite, la zone d'étude globale s'étalant sur environ 3 ha, avant mesures de réduction environnementale. Les milieux concernés par ce projet sont profondément marqués par l'activité humaine. En effet, il est localisé sur un délaissé fluvial, site fortement remanié lors des travaux d'aménagement du Rhône au milieu des années 1970, parsemé de chemins de circulation et d'anciens aménagements pour le site portuaire présent immédiatement à l'Ouest du projet. De plus, ce dernier s'implante au sein de la plateforme chimique de Roussillon, expliquant la présence d'usines chimiques à proximité directe, au Sud et au Nord-Est, ainsi que d'une zone de stockage de déchets à l'Est du site.

Les milieux ciblés par l'implantation de ce projet font l'objet d'inventaires écologiques sur un cycle biologique complet, dont les résultats seront pleinement pris en compte dans le cadre de la définition de la variante d'implantation. Les premières données indiquent que les enjeux écologiques y sont globalement limités. Quoiqu'il en soit, différentes mesures environnementales seront mises en œuvre sur ce projet, afin de limiter ses incidences sur le milieu naturel et de maximiser son intégration environnementale.

En dehors du projet photovoltaïque de Salaise-sur-Sanne, aucun autre projet, autorisé ou en exploitation, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le projet de Sablons Ouest, n'est connu dans un rayon de 5 km autour du site. Ainsi, si l'on considère les incidences environnementales très limitées du projet photovoltaïque de Sablons Ouest et du potentiel projet solaire de Salaise-sur-Sanne, la nature dégradée et sans enjeux écologiques importants des sites sur lesquels ils s'implantent et les mesures environnementales qui seront mises en œuvre, **aucune incidence cumulée significative n'est attendue sur le milieu naturel.**

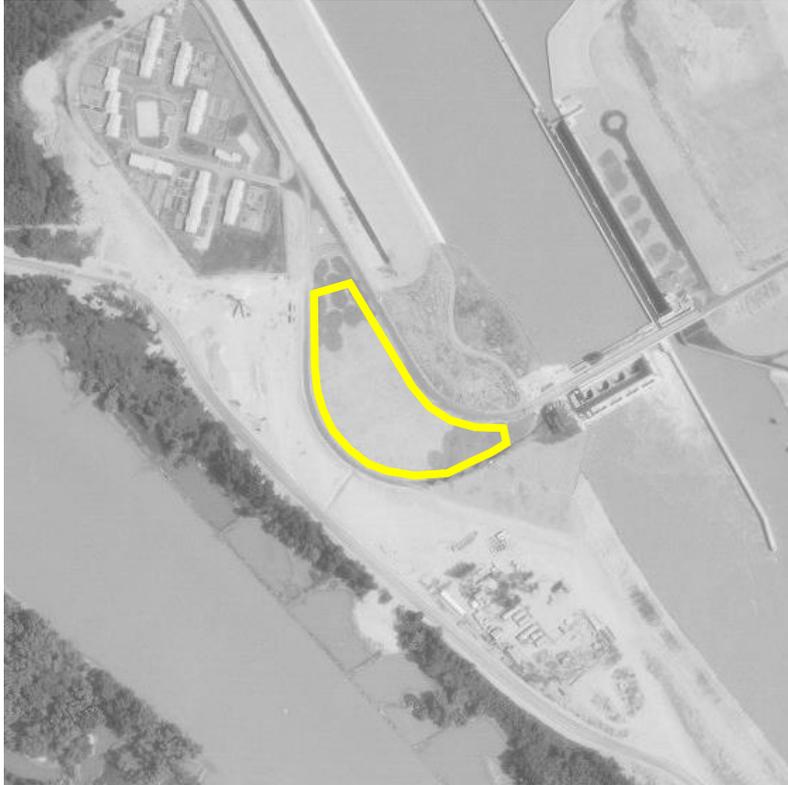


Projet solaire de Salaise-sur-Sanne



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Sablons Ouest (38)

Annexe complémentaire 5 – Historique du site



Site en 1978 @Géoportail



Site en 1991 @Géoportail



Site en 2003 @Géoportail

Site à l'étude (1,4 ha) impacté par les travaux d'aménagement du Rhône au milieu des années 1970 puis entretenu en milieu très ouvert jusqu'à ce jour.

Annexe complémentaire 5 – Exemple du tracé de raccordement



L'estimation du tracé de raccordement ci-contre se base sur les éléments à notre disposition, dont les données de capacité des postes sources issues du S3REnR et des lignes HTA et BT. Ce raccordement sera effectué en souterrain par l'intermédiaire de câbles électriques entourés d'une gaine, enterrés à environ 70 cm dans le sol, en priorité le long de voiries existantes afin de limiter les impacts sur l'environnement.*

La longueur de la nouvelle ligne HTA à créer serait d'environ 515 m.

* : La solution de raccordement définitive sera proposée par Enedis, après l'obtention du Permis de Construire.

Légende

- | | |
|------------------------|--|
| Clôture | Conteneur |
| Tables photovoltaïques | Ligne HTA à créer |
| Poste électrique | Ligne HTA existante disposant de capacités |
| Piste | Point raccordement |